

Le 18 octobre 2019

5 allée des bouleaux
78510 Triel sur Seine
Tel : 06.07.40.44.25
Mail : trielenvironnement@gmail.com
www.trielenvironnement.com

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, André GOUTAL,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Notre association, agissant en toute indépendance, a pour but la protection et la promotion de l'environnement à Triel sur Seine et dans sa région. Nos Statuts précisent à ce titre que nous entendons être vigilants sur les questions relatives à « l'urbanisme, l'architecture, les sites bâtis et naturels, mais aussi sur la qualité de vie ». Le projet du secteur dit du « Théâtre », localisé sur la commune de Triel-sur-Seine, implique donc nécessairement notre contribution. Et considérant les aménagements prévus, nous ne pouvons qu'appréhender les conséquences environnementales et patrimoniales pour notre territoire.

Remarques préalables sur l'enquête publique du projet dit du « Théâtre » :

La courte durée de l'enquête (1^{er} octobre-18 octobre) n'a pas permis aux habitants de notre territoire de pouvoir s'approprier ce dossier qui touche le cœur historique de la ville et par là-même la nature même de notre centre-ville en termes de patrimoine bâti et naturel et ainsi l'intérêt général. Cette enquête semble également en contradiction avec la démarche entreprise par la mairie, lors d'une réunion publique, le 10 juillet 2019 qui consistait à proposer aux habitants de construire un **diagnostic partagé** afin d'aménager notre centre-ville. Pierre Vionnet et Patrick Céleste en étaient les animateurs diligentés par la mairie.

Des membres de notre association vous ont d'ailleurs rencontré et nous avons constaté que vous avez été fortement sollicité par les habitants.

Remarques générales sur le projet dit du « Théâtre » :

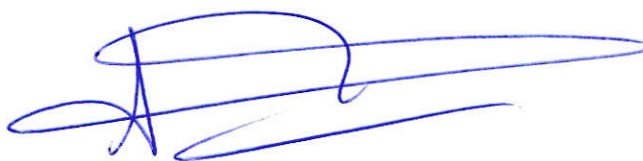
- Concernant la **prise en compte du PPRI** approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 2007 et du **PPR**, au titre des anciennes carrières souterraines de gypse abandonnées sous des zones urbanisées : la localisation du projet repose en partie sur des parcelles identifiées par les documents comme soumises à un aléa. Le projet expose par conséquent les populations aux **risques d'inondation et d'effondrement**. Plus généralement, le PPRI ne s'oppose-t-il pas à la densification en zone inondable ?
- **Concernant la prise en compte de l'environnement** : le projet dit du « Théâtre » ne semble pas intégrer d'orientations stratégiques afin de protéger notre territoire face aux changements climatiques, de le rendre plus résilient. Plusieurs exemples concourent à en faire la démonstration.

- 1- Ce projet, par l'aménagement d'une place en béton et la construction d'un ensemble immobilier, contribue à l'artificialisation des sols, voire à la création d'un îlot de chaleur supplémentaire.
- 2- La gestion des eaux pluviales sur un terrain dénivélé et l'absorption des eaux pluviales posent également question. A l'heure où les villes se mobilisent de plus en plus face aux problématiques de changement climatique, d'adaptation de l'urbanisation à ces nouveaux impératifs, le projet paraît en contradiction avec les préconisations émises dans le cadre du réseau des villes durables par exemple.
- 3- L'augmentation de trafic routier, consécutif à la construction de nouveaux logements, ne semble pas avoir été prise en considération, notamment du point de vu de l'accroissement de la pollution et des risques à proximité d'une école.
- 4- Nous questionnons également la prise en considération des arbres dans le projet. En effet, rien ne semble indiquer leur préservation, leur protection par celui-ci. Plus généralement, le choix de conservation des friches naturelles en milieu urbain aurait été préférable au regard de la préservation des écosystèmes, et notamment des pollinisateurs.
 - **Concernant la prise en compte des éléments patrimoniaux :** nous nous interrogeons sur la prise en considération d'éléments tels que l'Église Saint Martin. Ce projet suscite une grande inquiétude quant à son intégration. Bien que l'ABF se soit positionné favorablement à l'égard de ce projet, nous ne pouvons que regretter la dénaturation de l'identité de ce territoire par l'implantation dudit projet. Les inquiétudes émises à ce niveau sont multiples, en témoigne la réaction « imagée » d'habitants (cf. doc 1 annexé à la présente contribution).

La « *Ville paysage* », un projet de l'urbaniste Rudolf Schwarz, s'appuie sur l'idée que l'espace vert et l'espace public structurent et déterminent l'urbanisation et les villes. Leur développement ne doit plus partir du bâti à construire, mais de l'environnement. Cette dimension n'a pas été suffisamment saisie afin d'élaborer un projet respectueux de la préservation de l'environnement. Face aux changements climatiques, il est nécessaire de prévoir des aménagements capables de s'y adapter au mieux.

Nous vous saurions gré, Monsieur, de bien vouloir prendre en compte nos remarques dans le rapport que vous remettrez à Monsieur le Préfet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos plus sincères salutations.



La présidente de Triel Environnement,
Françoise MEZZADRI

ANNEXE

Détournement par un de nos adhérents de la une du Triel Infos de début 2018:
<https://fr.calameo.com/read/005439095ace4d2456af2>



*Comme les projets immobiliers sont la priorité de l'équipe municipale actuelle, nous proposons à la mairie la nouvelle carte de vœux pour les années futures.

PS : nous vous épargnons la photo de la jolie construction préfabriquée de la Caisse d'Épargne en bord de Seine.